



ENSEMBLE, AUJOURD'HUI CONSTRUISONS NOTRE AVENIR



Un programme de 65 actions pour un
DÉVELOPPEMENT DURABLE
de la ville de Mennecy



Sommaire



LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET RÉDUCTION DES GAZ À EFFET DE SERRE

P. 5

- 1 • Déplaçons-nous autrement qu'en voiture
- 2 • Gérons durablement les énergies de nos logements



ECOCITOYENNETÉ ET COHÉSION SOCIALE

P. 9

- 3 • Renforçons les solidarités pour mieux vivre ensemble
- 4 • Partageons notre culture commune
- 5 • Donnons plus de pouvoir d'agir aux citoyens



AMÉNAGEMENT ÉQUILIBRÉ DU TERRITOIRE

P. 14

- 6 • Aménageons durablement notre territoire
- 7 • Protégeons notre patrimoine bâti
- 8 • Préservons nos espaces naturels, favorisons notre biodiversité



FAIRE DE MENNECY UNE COLLECTIVITÉ ÉCO-EXEMPLAIRE

P. 17

- 9 • Proposons des déplacements alternatifs à la voiture
- 10 • Maîtrisons nos consommations d'énergie
- 11 • Favorisons les pratiques durables
- 12 • Considérons la place de l'agent territorial
- 13 • Améliorons nos services au public
- 14 • Animons et évaluons notre Agenda 21



Retrouvez l'actualité de l'Agenda 21 sur :

www.mennecy.fr

Rubriques : La Mairie et ses services ou Vie pratique (Environnement)

Ville de Mennecy-Octobre 2015

Directeur de publication : Jean-Philippe Dugoin-Clément

Rédactrice en chef : Jouda Prat

Coordination : Brigitte Sarazin

Crédits Photos : Service communication ville de Mennecy, Laurent Delage, balloïde photo, J.Prat

Impression : Planète-Impression-Bondoufle Impression sur papier respectant les critères d'une gestion durable des forêts

LES « TROIS PILIERS » DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Au début des années 1970, le danger que représente la croissance économique exponentielle du point de vue de l'épuisement des ressources, de la pollution et de la surexploitation des systèmes naturels, est mis en lumière.

Les bases d'une définition du développement durable vont être posées dans le rapport « *Notre avenir à tous* » (1987) de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (CMED), présidée par la norvégienne Gro Harlem Brundtland. Le développement durable est défini comme un modèle de « *développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures de répondre aux leurs* ».

Les grands principes consistent à concilier les exigences de **développement économique**, du **progrès social** et de la **préservation de l'environnement**. Ces trois « piliers » sont complétés par une dimension transversale, la **gouvernance**, à savoir la démocratie participative.

1992, L'AGENDA 21 EST ADOPTÉ : « PENSER GLOBAL, AGIR LOCAL »

Lors du Sommet de la Terre de Rio en 1992, 131 chefs d'Etat adoptent un recueil de grandes orientations en faveur du développement durable, intitulé « **Action 21** » ou Agenda 21.

21 fait référence au 21^e siècle et Agenda signifie : les choses qui doivent être faites, les actions à mener. Depuis Rio, de multiples collectivités territoriales de par le monde se sont lancées dans les démarches Agenda 21.

Le concept de développement durable met en lumière la nécessité de relais aux politiques nationales. **Les collectivités territoriales sont au cœur du développement durable. L'action locale est nécessaire, elle est complémentaire à l'action internationale, européenne et nationale.**

Ainsi, les lois Grenelle donnent un rôle prépondérant aux collectivités locales. C'est ainsi que la formule « **penser global, agir local** » prend tout son sens.

EDITORIAL



Jean-Philippe Dugoin-Clément
Maire de Mennecy



Jouda Prat
Déléguee Agenda 21

Mennecy a fait du développement durable l'une de ses priorités. Il s'agit là d'une volonté politique qui nous permettra au travers d'un programme d'actions concrètes de protéger et conserver notre qualité de vie et surtout de transmettre aux générations futures une ville harmonieuse et solidaire. Le développement durable exige que chaque génération utilise les ressources de la planète de manière à ne pas mettre en danger le bien-être et les chances de développement des générations futures. Le programme d'actions, qui est présenté à travers cette plaquette, a pour ambition de faire de Mennecy une « ville durable ». Cela répond non seulement à des objectifs globaux mais aussi à des objectifs locaux.

L'outil « Agenda 21 » est une réelle opportunité pour la Ville : il permet d'intégrer l'environnement dans toutes les politiques (sociale, économique et environnementale) en définissant une stratégie de développement durable du territoire, en la déclinant en un programme d'actions concrètes tout en engageant une démarche mobilisatrice. Il y va de notre avenir. Cette prise de conscience se traduit aujourd'hui par des actes forts. Ce plan pour le 21^e siècle ne doit pas s'arrêter aux seules initiatives de la Municipalité. Bien au contraire, il est dans l'intérêt de tous les Menneçois de se l'approprier et de contribuer ainsi à sa pérennité.

Ce fascicule vous fait découvrir les axes essentiels sélectionnés lors d'une démarche participative ainsi que les actions programmées. Il s'agit là d'un fil conducteur qui nous oblige de manière systématique à intégrer une nouvelle façon de penser et d'agir. L'intelligence collective a été mobilisée par la participation de multiples partenaires. Une évaluation des actions permettra d'obtenir une dynamique d'amélioration continue.

La ville de demain s'inscrit dans le développement durable, elle doit se construire dès aujourd'hui. Le projet « Agenda 21 » est engagé. Grâce à votre active participation nous gagnerons le pari que nous venons de lancer. Pour la pleine réussite de cette démarche, nous resterons très attentifs sur le volet développement durable et aucune mesure, action ou construction n'échappera aux engagements que nous avons formalisés.

Nous tenons à remercier ici l'ensemble des acteurs qui depuis quatre ans se sont mobilisés sur ce sujet, il constitue aujourd'hui un enjeu crucial pour notre avenir.

Remerciements

Depuis le lancement de la démarche Agenda 21, des consultations par entretiens et par questionnaires, des réunions, des ateliers et des forums ont été organisés afin de faire participer les différents acteurs du territoire à la construction de ce projet.

La ville de Mennecy remercie les habitants qui ont fait des propositions concrètes, l'ensemble des acteurs, entreprises, associations, services et élus municipaux qui se sont impliqués dans l'élaboration de cet Agenda 21 ainsi que l'ensemble des partenaires financiers et techniques.

Ce projet a vocation à être évalué régulièrement selon un principe-clé du développement durable : l'amélioration continue.



Gérald Gallet
Directeur des Services Municipaux



Claudine Kabelaan,
Chargée de mission Agenda 21

A MENNECY, NOTRE « AGENDA 21 »

C'est un projet global et concret pour faire évoluer nos modes de vie et réduire l'impact de nos activités. Il structure l'action locale autour de 4 axes, dans un souci de respect de l'environnement, de la cohésion sociale et du développement économique.

« La construction de l'Agenda 21 de Mennecy fut une démarche inédite dans la Commune, tant elle a mobilisé pendant de nombreux mois les habitants, les acteurs de la société civile et plusieurs dizaines d'agents municipaux, autour des élus. Cette construction collective d'un projet lié au développement durable, dans une logique participative et transversale, a permis d'aboutir à son adoption par le Conseil Municipal fin 2013.

Un plan d'actions ambitieux est aujourd'hui entré dans une phase opérationnelle, et mis en oeuvre par l'ensemble des services municipaux. Les actions y sont inscrites pour être réalisées à court, moyen ou long terme, et ont deux maîtres-mots : d'une part, le maintien d'un cadre de vie exceptionnel à Mennecy, dans le respect de la biodiversité urbaine ; d'autre part, la consolidation d'un haut niveau de services adaptés à tous les âges et à toutes les situations sociales.

Mais dans un contexte financier très difficile pour toutes les collectivités, la Municipalité a demandé aux agents d'être particulièrement vigilants aux économies pour préserver les ressources, qu'elles soient financières, naturelles, humaines ou énergétiques. Les agents vont donc faire preuve d'innovation et d'ingéniosité pour que Mennecy soit tout autant éco-exemplaire qu'éco-citoyenne ».

QU'EST-CE QU'UN AGENDA 21 ?

Mobiliser l'intelligence collective

L'Agenda 21 est la déclinaison en un programme d'actions des principes posés par la déclaration de Rio, un projet global et concret qui permet de structurer l'action locale dans un souci de respect de l'environnement, de cohésion sociale et de développement économique. Basé sur une démarche participative, il est mené en concertation avec tous les acteurs du territoire : Menneçois(e)s, associations, chefs d'entreprises et commerçants, élus et agents municipaux, établissements scolaires, partenaires extérieurs de la Ville... Il se traduit par un programme d'actions visant à améliorer la qualité de vie des habitants, économiser les ressources naturelles et renforcer l'attractivité du territoire. L'Agenda 21 engage la collectivité à long terme.

L'Agenda 21 répond à cinq finalités

- la lutte contre le changement climatique,
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,
- l'épanouissement de tous les êtres humains,
- une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

LES ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA 21 DE LA VILLE DE MENNECY :

- 1 • 2010 : pré-diagnostic
- 2 • 17 juin 2011 : décision en Conseil municipal de lancer un Agenda 21
- 3 • Juillet 2012 à mars 2013 : établissement d'un **diagnostic préalable** qui donne une bonne connaissance du territoire sur le plan économique, social, environnemental et organisationnel. Ce **diagnostic partagé** met en lumière les ATOUTS et les FAIBLESSES du territoire.
- 4 • Avril à décembre 2013 : identification des défis et **définition des objectifs** à court, moyen et long termes, précision des critères d'évaluation, élaboration d'un plan de 4 axes, 14 défis et 65 actions.
- 5 • 20 décembre 2013 : **adoption à l'unanimité** de l'Agenda 21 en Conseil municipal
- 6 • Mise en œuvre du programme d'actions transversales et concrètes en soumettant périodiquement les résultats et l'état d'avancement des actions menées à l'**évaluation participative** dans une logique d'amélioration continue.



Du fait des activités humaines, nos émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et leurs concentrations dans l'atmosphère atteignent un niveau inégalé, provoquant une hausse de la température de la planète. Les conclusions des travaux du GIEC (groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) ont démontré que **l'intensification du dérèglement climatique due à l'activité humaine est une certitude** et que le scénario de l'inaction aurait des conséquences catastrophiques

Si nous ne faisons rien, la température **augmentera de 6°C** localement. Cela se traduira par la disparition d'espèces végétales et animales ainsi que le déplacement massif de population. En changeant nos modes de production et de consommation ainsi que certaines de nos habitudes quotidiennes, nous pouvons limiter cette hausse de température.

Une Ville a un rôle à jouer en matière d'économies d'énergie, elle peut influencer sur 50 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) par ses politiques en termes d'aménagement du territoire, de transport, d'urbanisme et d'habitat. La Ville a un devoir de mobilisation et de sensibilisation,

auprès des citoyens, des entreprises, des propriétaires du parc privé et des bailleurs sociaux.



En décembre 2015 la Conférence Paris Climat, doit aboutir à un nouvel accord international sur le climat, applicable à tous les pays, dans l'objectif de maintenir le réchauffement climatique mondial **en deçà de 2°C**. Les collectivités locales sont de fait pleinement associées à la démarche et aux efforts à produire.

Le facteur 4, c'est quoi ?

c'est l'engagement pris en 2003 par la France devant la communauté internationale de **diviser par 4 nos émissions de GES** d'ici 2050, afin d'empêcher la température moyenne de la Terre d'augmenter de plus de 2°C.



----- DÉFI ① DÉPLAÇONS-NOUS AUTREMENT QU'EN VOITURE

 **ACTIONS PROGRAMMÉES**

ACTION N°1 : DÉVELOPPER LES DÉPLACEMENTS À PIED

En mettant des signalétiques et en sécurisant les trajets piétons, ces moyens contribuent à favoriser l'usage de la marche à pied.

ACTION N°2 : DÉVELOPPER ET AMÉNAGER DES PISTES CYCLABLES

91,6 % des Mennégois disposent d'au moins une voiture. Face à cette utilisation massive de la voiture, le réseau de voies cyclables est relativement faible. Le développement des pistes cyclables qui se fait en lien avec la Communauté de Communes du Val d'Essonne (CCVE), est un véritable enjeu pour les années à venir.

ACTION N°3 : AMÉNAGER LE CENTRE-VILLE

L'objectif est de répondre à la loi sur l'accessibilité de la voirie pour les personnes à mobilité réduite (PMR) et de renforcer les modes de déplacements doux (vélo, marche à pied).

ACTION N°4 : DÉVELOPPER LES ZONES À LIMITATION DE VITESSE (ZONES 30, ZONES 20 OU ZONES DE RENCONTRE)

Les « zones de rencontre » permettent de ralentir la circulation. Elles complètent deux autres dispositifs : « l'aire piétonne » et la « zone 30 ».

Les piétons ont la priorité sur les véhicules. Tous les véhicules peuvent y circuler (voiture, vélo, bus...), mais ceux motorisés ne peuvent pas excéder une vitesse de 20 km/h.

ACTION N°5 : PROMOUVOIR ET ACCROÎTRE L'OFFRE DE BUS

L'objectif est d'augmenter la fréquence et la régularité des bus.

 *C'est du concret !*



Avenue Darblay.



Avenue Charles de Gaulle.



Avenue Charles de Gaulle.



Station pour garer les 2 roues à la gare SNCF.



Zone de rencontre, rue du Hameau.

L'implantation d'un VELIGO (**stationnement sécurisé**) pour une quinzaine de vélos est prévue en 2017. Le service sera ouvert à tous les voyageurs des transports en commun franciliens détenteurs d'une carte Navigo.

Les modes en mode doux (piétons et cyclistes) seront renforcés, afin de privilégier les circulations douces à la voiture : d'ici 2020, une dizaine de kilomètres supplémentaires de pistes cyclables sera proposée aux usagers.

Des travaux sont prévus sur 3 ans au village Levitt pour aménager les voiries aux normes d'accessibilité PMR (Personnes à Mobilité Réduite).

💡 C'est du concret !

🕒 ACTIONS PROGRAMMÉES

ACTION N°6 : ACCROÎTRE L'ATTRACTIVITÉ DU RER D

En partenariat avec le STIF (Syndicat des transports d'Île-de-France), il s'agit de développer l'attractivité du pôle Gare de Mennecy.

ACTION N°7 : REVOIR LA CIRCULATION DES POIDS LOURDS SUR LA RD 191 ET RD 153 POUR ÉVITER LE TRANSIT DANS MENNECY

En lien avec la CCVE et le Département de l'Essonne, la déviation des poids lourds devrait permettre de diminuer le flux de circulation en réduisant les nuisances sonores.

ACTION N°8 : FAVORISER LE COVOITURAGE

Le but est de réduire le nombre de véhicules sur la route, d'augmenter le taux de remplissage des véhicules et par conséquent de diminuer les embouteillages et la pollution. Cela permet également d'économiser les dépenses de carburant et de maintenance tout en développant le lien social entre les utilisateurs en optimisant le véhicule du particulier.

ACTION N°9 : ORGANISER UNE JOURNÉE SANS VOITURE

Elle est programmée en mai 2016 lors de la Semaine Européenne du Développement Durable.

ACTION N°10 : PROMOUVOIR LES PLANS DE DÉPLACEMENTS D'ENTREPRISES (PDE)

Grâce à un plan de déplacements d'entreprise, les employeurs peuvent inciter le personnel à recourir à d'autres modes de transports que la voiture individuelle : autopartage, aide à l'achat de vélos...

Cette action en lien avec la CCVE est envisagée à long terme (plus de 5 ans) pour lutter contre la pollution atmosphérique en rationalisant les modes de déplacements professionnels.



Des « zones 20 » : zone des Écrennes, rue des Mélèzes, chemin de la Manufacture, rue du Hameau, Avenue de la Garde à partir de l'intersection avec la rue des Acacias jusqu'à l'école de la Verville.

Des « zones 30 » : Route de Chevannes, à l'intersection avec la rue des Écrennes et la rue des Mélèzes, la Résidence des Villas de Milly, rue de la Fontaine, rue Canoville, rue du Clos Renault, rue de l'Ormeteau, rue du Petit Mennecy, Les Bréguet, La Verville.



Camions sur la RD 191 (près de la piscine).



Zone 30 : Secteur La Verville.



Zone 30 : Secteur Les Bréguet.

Le 19 décembre 2014, le Conseil Municipal a approuvé le **Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)** qui constitue un plan d'actions, élaboré dans le but de réduire le bruit ou de prévenir son augmentation et de protéger les zones calmes.



----- DÉFI ② GERONS DURABLEMENT LES ENERGIES DE NOS LOGEMENTS

 **ACTIONS PROGRAMMÉES**

ACTION N°11 : METTRE DES EXPERTS ÉNERGÉTIQUES À DISPOSITION DE LA COMMUNE ET DES PARTICULIERS

Les énergies, comme le gaz et l'électricité, coûtent de plus en plus cher et génèrent des GES. Il est devenu urgent de limiter leur utilisation tout en préservant le niveau de confort actuel, voire de l'améliorer pour certains logements.

ACTION N°12 : SENSIBILISER AUX ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Un travail, en partenariat avec les bailleurs sociaux et les copropriétés, est engagé pour favoriser l'habitat durable et lutter contre la **précarité énergétique**. Les habitants, en parallèle, peuvent agir chez eux pour réduire leur consommation et améliorer les performances énergétiques de leur logement.

En effet, après les transports, le bâti est la deuxième source d'émission de gaz à effet de serre.

ACTION N°13 : ANTICIPER SUR LES FUTURES NORMES THERMIQUES (RT2020)

Depuis 1974, le bâtiment est soumis à la **réglementation thermique (RT)** qui impose de manière progressive des exigences de performance énergétique. La RT 2012 est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013. La RT 2020 doit être anticipée pour les constructions et la rénovation des bâtiments communaux (niveaux de performance énergétique très élevés). D'où l'avantage de la sensibilisation des promoteurs et constructeurs sur la RT 2020. Le bâtiment, les logements et les activités tertiaires représentent 23 % des émissions de GES en France.

A Mennecey, la majeure partie des logements se chauffe au «tout électrique». La facture annuelle est de 900 € en moyenne par ménage, avec de grandes disparités : 250 € pour une maison «basse consommation», mais plus de 1 800 € pour une maison mal isolée.

 *C'est du concret !*



Résidence Les Châtrees réhabilitée.



Résidence La Jeannotte réhabilitée.

Les réhabilitations réalisées en 2013 par le bailleur Essonne Habitat, soutenues dans le cadre d'un éco-prêt de la Caisse des Dépôts garanti par la Commune, ont pour objectif de réduire les consommations énergétiques d'au moins 60%. Les locataires ont reçu un livret d'information sur les bonnes pratiques environnementales et d'entretien.

En 2012-2013, reconstruction du Groupe scolaire de la Verville, premier bâtiment municipal respectant la RT 2012.



Futures constructions au Rousset : opération à minima RT 2012 dans le cadre d'un quartier durable.



Le « Grenelle 2 » renforce le Code de l'urbanisme en tant qu'outil du développement et de l'aménagement durable des territoires.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) peut imposer le respect de performances énergétiques et environnementales renforcées.

Alors qu'auparavant, le PLU pouvait seulement « recommander », il peut à présent imposer aux constructions, travaux, installations et aménagement le respect des performances énergétiques et environnementales renforcées



Axe stratégique n°2 ECOCITOYENNETÉ ET COHÉSION SOCIALE



Alors que la concurrence était un des objectifs principaux de l'Union Européenne, elle n'apparaît plus aujourd'hui comme objectif général mais est remplacée par une « **économie sociale** de marché hautement compétitive ». Le Traité de Lisbonne a ajouté l'objectif de **cohésion territoriale** pour les politiques communautaires.

Les collectivités territoriales sont au plus près des citoyens, elles favorisent le lien social et la cohésion sociale. Elles doivent assurer une qualité des services publics et soutenir les plus défavorisés en assurant des missions dans l'intérêt de tous. Par exemple, la politique des quotients familiaux, que chaque commune aménage à son gré, permet d'adapter la participation financière des familles à la capacité contributive, tout en favorisant l'égal accès des plus défavorisés aux services publics : la cantine, le conservatoire de musique, les activités sportives...

Le lien social, c'est ce qui sert à « maintenir ensemble » les citoyens de notre commune, autour d'un projet de vie commun, d'activités partagées et l'utilisation de lieux collectifs. Ce lien participe à la qualité de vie et au bien-être au quotidien : il est tout à la fois le fruit d'actions des associations, des commerces et entreprises, des initiatives spontanées des habitants, des activités (animations festives).

L'enjeu est le maintien et le renforcement de la cohésion sociale et des solidarités, notamment à l'égard

des plus fragiles et des jeunes. D'où les objectifs de favoriser les réseaux de solidarité, le partage, le savoir, le vécu intergénérationnel notamment en direction des personnes seules ou des familles.

Selon l'UNESCO, la culture est un ressort fondamental du développement durable des communautés, des peuples et des nations. Depuis le Sommet de Johannesburg en 2002, la culture est reconnue comme l'une des composantes du développement durable au même titre que l'économie, le social et l'environnement. Les communes de plus de dix mille habitants sont de fait les premiers financiers de la culture qui est un vecteur d'intégration et d'épanouissement.

Quant aux droits à l'information et à la consultation, ils sont des principes essentiels de la démocratie locale. La démocratie de proximité rejoint l'idée d'intérêt général (agir pour le bien commun en dépassant les intérêts particuliers). Outre la démocratie participative, nous sommes de plus en plus amenés à parler **de citoyenneté active qui renforce la démocratie représentative. Les citoyens jouent un rôle actif en instaurant un dialogue entre la société civile et les responsables politiques.** Informer sur les modalités de fonctionnement d'une collectivité permet d'impliquer les habitants dans la vie de leur ville. Selon les termes de Staffan Nilsson, Président du Comité économique et social européen (CESE) : « *La citoyenneté active est le ciment qui maintient la cohésion dans la société* ».



----- DÉFI ③ RENFORÇONS LES SOLIDARITES POUR MIEUX VIVRE ENSEMBLE

ACTIONS PROGRAMMÉES

ACTION N°14 : DÉVELOPPER DES ACTIONS INTERGÉNÉRATIONNELLES

Le développement des projets intergénérationnels dans les structures de l'Enfance et l'optimisation du fonctionnement des structures d'insertion présentes sur le territoire seront recherchés.

ACTION N°15 : CRÉER UN « RÉSEAU SOLIDAIRE »

Dans ce cas, la ville met en relation les bonnes volontés pour favoriser les échanges de biens, de services, de savoirs entre les personnes qui ont des services à offrir et ceux qui ont des besoins (informatique, transports...).

ACTION N°16 : ACCUEILLIR AU SEIN DE FAMILLES DES PERSONNES SEULES PENDANT LES FÊTES ET LES VACANCES

ACTION N°17 : DÉVELOPPER LES FÊTES POPULAIRES ET LES ÉCO-ÉVÈNEMENTS

14 juillet, plantation de séquoias...

ACTION N°18 : CONCEVOIR UN DISPOSITIF « GRAND PARENT D'ADOPTION »

Sorties culturelles ou ludiques, aide scolaire, vacances scolaires.

ACTION N°19 : SOUTENIR ET ENCOURAGER DES PROJETS PÉDAGOGIQUES DE JARDINAGE ET DE POTAGER

L'objectif est de faire connaître et découvrir aux enfants le cycle de la nature, l'origine et la culture des produits alimentaires à travers l'entretien d'un jardin ou d'un potager.

C'est du concret !



Opération « Une journée à la mer pour 1 euro ».



Octobre Rose 2014. Les participants ont couru ou marché contre le cancer du sein à l'initiative du Lions Club.

La Résidence « Maison de Famille - Les Etangs » est un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). Elle participe aux événements de la commune de Mennecy : visites culturelles, spectacles... d'autres projets avec la Commune sont en cours de réflexion.

« Lire et Faire Lire » est une démarche axée sur le plaisir de lire et la rencontre entre les générations. La commune, en convention avec l'association départementale « Lire et Faire Lire », sollicite des retraités bénévoles pour faire la lecture aux écoliers du primaire, sur le temps de cantine.



Barbecue de la Résidence Gauraz.

💡 C'est du concret !

🕒 ACTIONS PROGRAMMÉES

ACTION N°20 : FINALISER L'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE (PMR) À TOUS LES ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX

Rampes d'accès, toilettes, portes...

ACTION N°21 : IDENTIFIER SUR LE SITE INTERNET MUNICIPAL L'ACCESSIBILITÉ PMR DES ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX, DES COMMERCES...

Il s'agit de recenser tous les endroits accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) et d'informer les Menneçois sur l'accessibilité dans la ville.

ACTION N°22 : ORGANISER UN « PARRAINAGE CULTUREL » PAR DES MENNEÇOIS

Sensibiliser à la lecture, au récit et au spectacle dans les différents quartiers de la ville ; ce projet va s'appuyer sur les anciens.

ACTION N°23 : METTRE EN PLACE UN DISPOSITIF D'AIDE ET DE TUTORAT DES JEUNES ÂGÉS DE PLUS DE 16 ANS DEMANDEURS D'EMPLOI

Un club de parrainage en cours de constitution permettra de faire appel aux connaissances des seniors pour les démarches administratives des jeunes : recherche de stages, orientation professionnelle, lettre de motivation, entretien d'embauche, accompagnement des jeunes dans leur insertion professionnelle (emploi, formation).

ACTION N°24 : APPORTER DES AIDES AUX FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

ACTION N°25 : CRÉER DES JARDINS FAMILIAUX À L'INITIATIVE DE LA VILLE OU D'ASSOCIATIONS



Atelier « nature et jardinage » pour les écoliers initié par les membres de l'association ASEC. Des jardins potagers de 150 m² ont été aménagés dans deux groupes scolaires de la ville (Myrtilles et Verville).



Initiation au jardinage pour les tout-petits proposée par le relais assistantes maternelles (RAM).



Premier salon de l'emploi de Mennecy.

Un Club de parrainage des personnes à la recherche d'emploi est en cours de création.

En partenariat avec le Club Informatique de Mennecy, des cours seront donnés par des bénévoles. Ces échanges entraîneront une dynamique renforçant le lien social.



Le Groupe Accompagn'âge composé d'habitants bénévoles rend visite à des personnes âgées à leur domicile pour des lectures à haute voix, des discussions, des promenades... Il suffit d'en faire la demande auprès du CCAS. Vous pouvez y adhérer.

Au 1^{er} janvier 2015, la Ville emploie 17 agents reconnus travailleurs handicapés ou assimilés.



----- DÉFI 4 PARTAGEONS NOTRE CULTURE COMMUNE

 **ACTIONS PROGRAMMÉES**

ACTION N°26 : UNIFORMISER LA SIGNALÉTIQUE URBAINE

Faire connaître les lieux culturels par une signalétique adaptée afin que les usagers soient mieux orientés.

ACTION N°27 : RENFORCER L'OFFRE DE NAVETTES POUR LE CINÉMA, LE THÉÂTRE, LA MÉDIATHÈQUE

En liaison avec le CCAS et en corrélation avec le calendrier culturel, cela permettra le transport en commun pour les personnes seules ou à mobilité réduite.

ACTION N°28 : DÉVELOPPER « LIVRES EN BALADE » DANS LES QUARTIERS

Ces séances « hors les murs » ont pour objectif de développer la présence de la médiathèque dans les quartiers de Mennecy.

ACTION N°29 : ORGANISER DES SPECTACLES ET DES SÉANCES DE CINÉMA DE PLEIN AIR. ORGANISER DES CONCERTS ET MINI-SPECTACLES DU CONSERVATOIRE DANS LES MAISONS DE RETRAITE, LA MAISON DES JEUNES, ACCUEIL DE LOISIRS.

ACTION N°30 : ORGANISER DES SÉANCES DE CINÉMA PENDANT LES VACANCES

 *C'est du concret !*



Barbecue du CCAS - Musique et danses gitanes (été 2015).



Parc de Villeroy juillet 2015 - Séance de cinéma en plein air, animation initiée par le Conseil Municipal des Enfants (CME) en 2012.



La Comédie Musicale.



Inauguration de la navette du CCAS en mars 2015.

A Mennecy, la **programmation culturelle** ne propose pas moins de 26 spectacles par an dans différents domaines.

La culture, c'est ce qui fait le ciment d'une société où liberté individuelle, **diversité humaine** et **intérêt général** doivent cohabiter.

C'est ce qui permet à chaque individu de se divertir, de se détendre, de s'exprimer, de s'épanouir, de se former, de grandir.

----- DÉFI 5 DONNONS PLUS DE POUVOIR D'AGIR AUX CITOYENS

ACTIONS PROGRAMMÉES

Plusieurs pistes sont à creuser. Tout d'abord, une participation citoyenne peut être développée dès le plus jeune âge, à l'exemple du Conseil Municipal des Enfants.

Ensuite, par le biais de nouvelles formes de participation plus originales, plus innovantes, qui permettent de réunir des Mennecois aux profils variés.

Enfin, en donnant les « clefs de lecture » de la vie locale aux habitants ; d'où le besoin d'une information accessible et pédagogique sur les modalités de fonctionnement d'une collectivité qui puisse faciliter l'implication des habitants.

ACTION N°31 : **CRÉER UNE RUBRIQUE « ÉCO-RESPONSABILITÉ » DANS LE BULLETIN MUNICIPAL**

La ville doit informer et sensibiliser les citoyens sur la protection de la planète et le respect de l'environnement tout en instaurant la sécurité et limitant la pollution.

ACTION N°32 : **FORMER LES HABITANTS AU FONCTIONNEMENT DE LA GOUVERNANCE DE LA VILLE**

Par la création d'encart spécifique dans le bulletin municipal, chaque citoyen dispose de compétences et de capacité à agir, en tant qu'habitant, riverain, usager d'un service, acteur de l'économie locale, membre d'un collectif... Le pouvoir du citoyen peut alors s'exercer dans des instances de démocratie participative et active locales.

ACTION N°33 : **INFORMER SUR LA VIE MUNICIPALE AVEC DES OUTILS DE COMMUNICATION ACTUELS**

C'est du concret !



Forum des associations, mobilisation des scouts et des bénévoles associatifs.



Ateliers participatifs lors de la démarche Agenda 21.

Notre tissu associatif local est fort de **120 associations** comptabilisant environ 15 600 adhérents (plus que le nombre d'habitants !).



Axe stratégique n°3 UN AMENAGEMENT EQUILIBRE DU TERRITOIRE



De nombreux accords internationaux et européens existent pour préserver la biodiversité. Au niveau international, la Convention sur la diversité biologique (CDB) est devenue le texte de référence. Elle a été adoptée lors du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992 et signée par 191 pays.

Au niveau européen, certaines directives ciblent la biodiversité (exemple **les Directives Habitats et Oiseaux**) et permettent d'identifier et de préserver les zones riches en biodiversité via la mise en place du **réseau Natura 2000** : Mennecey est concernée par une zone Natura 2000.

En France, les lois Grenelle accordent une place importante aux objectifs environnementaux dans les documents d'urbanisme et font de la planification territoriale un levier clef pour lutter contre l'étalement urbain, contribuer à l'adaptation au changement climatique et à l'efficacité énergétique, tout en prenant en compte la biodiversité.

Mennecey possède des sites remarquables : deux Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), une Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) qui abrite environ 80 espèces, des Espaces Naturels Sensibles (ENS). Les ENS sont à la fois des zones naturelles remarquables et fragiles, 120 ha du territoire communal sont couverts par les ENS.

Par délibération du Conseil Municipal en date du 6 février 2002, la commune de Mennecey a approuvé le périmètre du site des « marais de la basse vallée de l'Essonne et de la Juine » dans le cadre de la mise en œuvre du réseau Natura 2000. Ces zones humides ont des fonctions d'épuration et d'absorption.

L'ambition est de préserver l'équilibre entre les espaces naturels et les espaces urbanisés, de préserver et respecter l'équilibre « urbain et rural ».

Les enjeux sont de nous mener à :

- une conception urbaine qui offre un habitat de qualité, accessible et tenant compte des enjeux environnementaux et économes en foncier,
- la préservation des ressources et la réduction des nuisances ayant un impact sur la santé et l'environnement,
- la prise en compte des espaces naturels dans l'organisation territoriale, générateurs de biodiversité et de qualité de vie.

Le parc de Villeroy est un Espace Boisé Classé (EBC) de 110 hectares, dont 88 hectares sont en régime forestier.

Plus de la moitié du territoire communal est rural (55% de 1 110 hectares), soit plus de 600 hectares, c'est à dire 6 fois le parc de Villeroy.

----- DÉFI 6 AMENAGEONS DURABLEMENT NOTRE TERRITOIRE

ACTIONS PROGRAMMÉES

ACTION N°34 : CONTINUER À PROTÉGER LES ZONES AGRICOLES

Mennecy entend limiter l'étalement urbain trop gourmand en terrains et préserver les espaces agricoles et naturels.

ACTION N°35 : APPLIQUER LES CONCLUSIONS DU SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Cela permettra de lutter contre la pollution de l'eau et des milieux naturels en partenariat avec le SIARCE.

C'est du concret !

Une zone agricole pour préserver des espaces agricoles en zone périurbaine.



----- DÉFI 7 PROTEGEONS NOTRE PATRIMOINE BÂTI

ACTIONS PROGRAMMÉES

Les objectifs consistent à protéger et valoriser les caractéristiques patrimoniales du territoire et à mieux prendre en compte la dimension développement durable dans la protection du bâti.

ACTION N°36 : CRÉER UNE AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (AVAP)

Pour valoriser l'architecture et le patrimoine du centre-ville ancien.

ACTION N°37 : POURSUIVRE DES OPÉRATIONS PORTE DE PARIS, PAVILLON NAPOLEON ET LES DEUX ORANGERIES

En partenariat avec l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) et le Conseil Architectural de l'Environnement et de l'Urbanisme (CAUE), cette action passe par la rénovation des bâtiments du patrimoine historique municipal mais consiste également à faire connaître ce patrimoine et valoriser les travaux dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine.

C'est du concret !

Les sites inscrits à l'**inventaire des Monuments historiques** bénéficient de mesures de protection. A Mennecy, deux sites sont concernés : l'Eglise, par un arrêté du 6 mars 1926 ; la Porte de Paris, par un arrêté du 10 février 1948.

L'agriculture francilienne bénéficie de terres parmi **les plus fertiles d'Europe**.



Le Pavillon Napoléon (rue de Milly) sera rénové en 2016.



Aménagement de la Roseraie (rue de Milly)



----- DÉFI 8 PRESERVONS NOS ESPACES NATURELS, FAVORISONS NOTRE BIODIVERSITE

 ACTIONS PROGRAMMÉES

ACTION N°38 : FAVORISER L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE VIA L'ÉCOLE

Il s'agit de susciter la curiosité, d'apprendre à respecter le vivant et à observer tout en développant la notion de civisme, en partenariat avec l'Education nationale, les Accueils de Loisirs, la Maison des Jeunes et le Conseil Municipal des Enfants (CME).

ACTION N°39 : DÉVELOPPER LES ZÉRO PHYTO SUR LE TERRITOIRE

La ville de Mennecey est signataire de la charte Phyt'Essonne portée par le SIARCE. Les produits phytosanitaires sont prohibés pour l'entretien des espaces verts (sauf désherbant dans certains cas notamment dans les cimetières). Les services associés à cette action sont le SIARCE, l'Agence Régionale de Santé et le Conseiller de prévention de la commune.

ACTION N°40 : MIEUX COMMUNIQUER SUR LES ACTIONS DE VALORISATION DES ESPACES NATURELS

Pour valoriser le patrimoine naturel et sensibiliser sur les espaces protégés, une information des Menneçois sur la faune et la flore de la ville et du Parc de Villeroy est nécessaire.

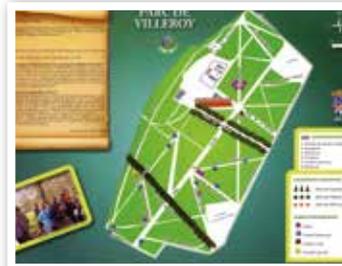
ACTION N°41 : FAVORISER LES HAIES PAYSAGÈRES AVEC DES VARIÉTÉS LOCALES

La Ville compte privilégier les variétés locales pérennes en sensibilisant les riverains.

 C'est du concret !



En 2013, les élus du Conseil Municipal des Enfants (CME) expriment, en photos, leur perception des **gestes éco-citoyens**.



En 2014, ils travaillent sur la **biodiversité** à travers la découverte et la gestion du Parc de Villeroy. Une carte du Parc choisie et mise en forme par ces élus a été créée.



En Mairie, le Conseil Municipal des Enfants en **séance**.



Le CME réalise en 2015 une enquête dans les écoles élémentaires de Mennecey sur le **gaspillage alimentaire**.



Le 19 novembre 2014, **plantation de séquoias** au Parc de Villeroy.

Dans le cadre des nouvelles constructions au Rousset, un **corridor écologique** et une **coulée verte** seront créés : il est prévu des haies bocagères à petits fruits pour favoriser la biodiversité. Elles sont favorables aux abeilles et insectes pollinisateurs.

ACTIONS PROGRAMMÉES

ACTION N°42 : DÉVELOPPER UNE POLITIQUE DE VALORISATION DES ESPACES NATURELS ET DE PRÉSERVATION DES ESPÈCES ANIMALES

Apprendre au citoyen à respecter les espaces naturels sensibles en les connaissant mieux, cela passe par la réhabilitation et l'embellissement de ces espaces naturels : Parc de Villeroy, Bois de la Justice, Parc de Bel Air, Patte d'oie.

ACTION N°43 : DÉVELOPPER L'HÉBERGEMENT ET PROMOUVOIR LES LABELS DÉVELOPPEMENT DURABLE (CHAMBRES D'HÔTES)

L'attractivité du territoire permet de développer cette offre d'hébergement touristique.

ACTION N°44 : FAVORISER LES NORMES ISO SPÉCIFIQUES AUX ENTREPRISES ET AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ

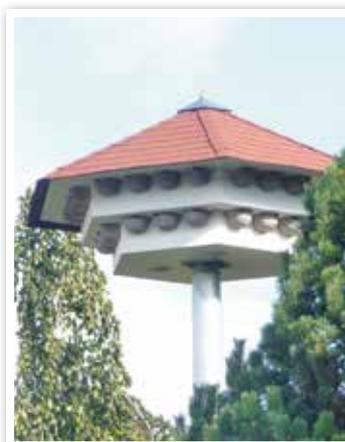
Cette démarche qualité s'adresse aux services municipaux : qualité du service rendu aux usagers. Les entreprises sont associées au respect des spécificités environnementales du territoire (biodiversité) dans le cadre de leurs activités.

Le tiers-Nord de la Ville est inclus dans le périmètre de la basse vallée de l'Essonne, espaces naturels sensibles dont un dit « **remarquable** » : le marais de la Grande Ile. La zone Natura 2000 « Marais de la basse vallée de l'Essonne et de la Juine » est protégée au **niveau européen**.

En 2009, Mennecy a signé la Charte de la **biodiversité**.

Une convention d'**aménagement forestier** a été signée entre la Ville et l'Office National des Forêts, pour la période 2000-2019.

C'est du concret !



Installation d'une **tour à hirondelles** (sur le rond-point de la gare) en compensation de la destruction des nids d'hirondelles situés dans une ancienne maison de retraite.



La Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) abrite environ **80 espèces**.



L'**hôtel à abeilles sauvages** à l'entrée du parc de Villeroy.

Les **aménagements** du Bois de la Justice (situé près du Rousset) et du Parc de Bel Air sont prévus pour 2016.



Parc de Bel Air. Superficie qui sera réaménagée : **8217 m²**.



Au lycée Marie Laurencin, un **terrain** a été attribué aux élèves qui ont monté et installé leurs ruchers.



Bois de la Justice. Superficie qui sera réaménagée : **7263 m²**.



Adoptée en 1992, la Convention cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique est le premier acte international reconnaissant la réalité du changement climatique. Si la problématique est bien planétaire, les réponses à apporter sont elles tant au niveau global que local.

En tant qu'organisateur du territoire et gestionnaire de patrimoine, les collectivités territoriales ont donc un rôle essentiel à jouer.

Le 27 mai 1994, La Charte d'Aalborg «Charte des villes européennes pour un développement durable», a été signée par 80 villes européennes. Elles ont affirmé leur rôle historique et leur responsabilité dans les problèmes environnementaux, s'engageant à la mise en oeuvre de projet de développement durable de leur ville. Face au changement climatique, les collectivités locales se sont données rendez-vous à Copenhague en décembre 2009 pour faire reconnaître leur rôle dans le développement durable. En effet, les collectivités locales sont responsables de l'organisation du territoire, de l'aménagement de l'espace aux niveaux intercommunaux, communaux. Elles délivrent les permis de construire, ont un rôle déterminant dans l'organisation des déplacements et des transports, réalisent des infrastructures et des bâtiments accueillant les services publics. Par leurs choix en matière d'aménagement et d'urbanisme, elles déterminent les futures consommations d'énergie des habitants et rendent le territoire plus ou moins vulnérable.

Depuis les deux lois Grenelle de l'environnement, l'isolation des bâtiments est un enjeu majeur pour réduire les dépenses énergétiques. Et, il ne fait plus débat que l'énergie va coûter de plus en plus cher.

La Ville est propriétaire et gestionnaire d'un important patrimoine immobilier (une surface de 40 000 m²) ; pour le fonctionnement quotidien de ses équipements, pour le chauffage et l'éclairage, elle peut conjuguer sobriété, efficacité énergétique et réduction des émissions de polluants.

C'est notamment par les éco-gestes et par l'isolation des bâtiments que, à terme, elle pourra réduire les dépenses énergétiques, moins consommer et moins polluer, c'est-à-dire limiter son empreinte écologique et sa facture énergétique. D'ores et déjà, la consommation de gaz des bâtiments municipaux a été réduite, permettant une économie de plus de 65 000 euros entre 2014 et 2015. En 2013 et 2014, la facture d'électricité est passée de 423 000 € à 361 000 €. L'objectif 2015 est la maîtrise de cette consommation.

L'automobile consomme 4 fois plus d'énergie que les transports en commun.

Chaque année, une voiture rejette en moyenne 3 fois son poids en polluants.

En ville, les systèmes de climatisation automobile actuels augmentent la consommation de carburant d'environ 30 % pour les moteurs à essence et 35 % pour les moteurs diesel (source ADEME).

En baissant de 1 % la consommation de carburant par an, la Ville peut économiser jusqu'à 400 litres de carburant.

----- DÉFI 9 PROPOSONS DES DÉPLACEMENTS ALTERNATIFS

ACTIONS PROGRAMMÉES

ACTION N°45 : DÉVELOPPER, FAVORISER LE COVOITURAGE

Favoriser le covoiturage dans le cadre des déplacements professionnels, par exemple pour les formations du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT). De nombreux agents municipaux habitent à proximité de la ville et des covoiturages sont facilement imaginables.

ACTION N°46 : INCITER AUX DÉPLACEMENTS PÉDESTRES ET CYCLISTES

Il est préférable d'organiser les réunions en centre-ville (mairie centrale, centre administratif Jacques Broz et mairie Monique Saillet) et non pas à l'Espace culturel ou au Conservatoire.

ACTION N°47 : MUTUALISER LES VÉHICULES LORS DES DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS

Cette démarche devrait permettre de réduire la consommation de carburant, d'optimiser l'usage de la flotte automobile et d'en augmenter la longévité. La flotte automobile municipale a d'ailleurs été réduite de 5% en 2 ans.

ACTION N°48 : DÉVELOPPER LES FORMATIONS SUR PLACE

ACTION N°49 : METTRE EN PLACE LE TÉLÉTRAVAIL

Un ordinateur, un téléphone, et vous voici souvent équipé pour travailler si vous avez un emploi de bureau. Alors pourquoi ne pas le faire depuis chez soi un jour par semaine ? Cela permet de réduire de 20% votre empreinte énergétique due à l'utilisation des transports pour le travail.

ACTION N°50 : ACQUÉRIR DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES, HYBRIDES ET PROMOUVOIR DES BORNES DE RECHARGE

C'est du concret !



Acquis en 2010, ce **véhicule électrique** est utilisé par les agents de la voirie. Pour la consommation de carburants, les dépenses sont maîtrisées et la Municipalité espère même réduire la facture correspondante par l'achat d'un ou deux véhicules électriques pour remplacer des véhicules fonctionnant au diesel.



Pour faciliter les déplacements des agents municipaux tout en réduisant l'usage des véhicules motorisés, la ville s'est équipée de **3 vélos électriques**.

Le télétravail sera expérimenté en 2016 pour quelques agents administratifs.

Le 4 juin 2013, la Communauté de Communes du Val d'Essonne (CCVE) a lancé son Plan Climat Energie Territorial (PCET). Ce dernier se traduira par l'adoption d'un plan d'actions fondé sur des objectifs chiffrés de **réduction des émissions** de Gaz à Effet de Serre (GES). Il doit rechercher **l'atténuation et l'adaptation** du territoire au changement climatique pour réduire la vulnérabilité de la collectivité.

Dans le cadre de la stratégie intermodale, la commune va déployer **des bornes de recharge électrique** à partir de 2016 jusqu'en 2020 : au total, une vingtaine de bornes seront opérationnelles d'ici 5 ans.



----- DÉFI 10 MAÎTRISONS LES CONSOMMATIONS D'ENERGIE

ACTIONS PROGRAMMÉES

ACTION N°51 : FAIRE UN DIAGNOSTIC THERMOGRAPHIQUE ET ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

La Ville entend diminuer la consommation énergétique en détectant les failles énergivores des équipements. Des diagnostics et audits énergétiques ont été réalisés pour plus de vingt bâtiments municipaux ; ils donneront lieu à un programme de travaux pluriannuels.

ACTION N°52 : RÉNOVER LES BÂTIMENTS : ISOLATION THERMIQUE ET PHONIQUE

Suite au diagnostic énergétique, la rénovation permettra de faire des économies en corrigeant les défauts, en commençant par les bâtiments plus énergivores.

ACTION N°53 : OPTIMISER LES SYSTÈMES DE CHAUFFAGE

L'objectif est d'avoir une meilleure maintenance et de remplacer les anciennes chaudières énergivores par des équipements plus modernes et économes.

ACTION N°54 : DISPOSER D'UN SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE PERFORMANT AU SEIN DES BÂTIMENTS ET SUR LA VOIE PUBLIQUE

L'Agenda 21 prévoit une meilleure détection de la luminosité pour un allumage plus restreint.

 *C'est du concret !*

Gymnase René Guiton.



Les candélabres autonomes du stade Jean-Jacques Robert se composent d'un luminaire à LED et d'un panneau photovoltaïque.



Le groupe scolaire de la Verville respecte les critères de Haute Qualité Environnementale (HQE).



Gymnase Maurice Nivot.

Les lampadaires sur la voie publique sont éteints chaque nuit de 00 h 45 à 5 h 00. Depuis 2011, un tiers des candélabres du secteur des Levitt sont munis d'un système réduisant l'intensité de la lumière la nuit.

La chaudière de l'école de l'Ormeteau a été changée.

Les équipements les plus énergivores sont les complexes sportifs et culturels. Les gymnases Maurice Nivot et André Violette ont été rénovés : nouveau système de chauffage, toit refait et éclairage amélioré.

----- DÉFI 11 FAVORISONS LES PRATIQUES DURABLES

ACTIONS PROGRAMMÉES

ACTION N°55 : FAVORISER UNE POLITIQUE D'ACHATS DURABLES

Pour ses achats, la collectivité peut inclure des critères environnementaux et sociaux, la notion de coût global ou encore les exigences des éco labels.

C'est toute la politique d'achat qui est à formaliser à partir des besoins, des nouvelles habitudes moins gourmandes et en recherchant des prestataires plus sobres. Premier domaine concerné : la consommation de papier.

ACTION N°56 : DÉVELOPPER LA DÉMATÉRIALISATION

Elle consiste dans le remplacement du support papier par un fichier informatique. Plusieurs procédures dématérialisées sont en place dans les services des Finances, de l'Etat-Civil, du Personnel, des Marchés Publics et de l'Urbanisme.

ACTION N°57 : SAVOIR CONSERVER ET AMÉLIORER LES ESPACES VERTS

Embellir la ville, développer une politique d'achat éco-responsable en favorisant des plantations économes en entretien et en eau afin que les habitants soient satisfaits de leur cadre de vie.

Depuis août 2012, l'exploitation des installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire des installations communales a été confiée à un prestataire avec pour finalité la réduction des consommations de gaz.

Le but est d'avoir **une meilleure maintenance** en ayant remplacé les anciennes chaudières énergivores par des équipements plus modernes et économes.

C'est du concret !

Depuis juin 2015, toutes les transmissions de documents entre la Direction des Finances et la Trésorerie de Mennecy se font par voie dématérialisée. Les bordereaux de dépenses et de recettes, les mandats et les titres de recettes ainsi que les pièces justificatives... **Plus aucun document papier** n'est nécessaire, un parapheur électronique permet la signature électronique.

Fête au Centre de Loisirs.



Croix Champêtre.

Conservatoire Joël Monier



Le Kiosque Famille est un système de réservation dématérialisé via internet (pour les inscriptions au Centre de Loisirs par exemple)



Résidence La Jeannotte.



----- DÉFI 12 CONSIDERONS LA PLACE DE L'AGENT TERRITORIAL

 ACTIONS PROGRAMMÉES

ACTION N°58 : STRUCTURER UNE STRATÉGIE GLOBALE DES ÉCO-GESTES DANS LE TRAVAIL AU QUOTIDIEN

Impliquer les agents pour favoriser l'écocitoyenneté et encourager les économies qui visent à réduire les dépenses de fonctionnement de la ville. Il en est de même du développement d'actions de sensibilisation et de formation pour « l'éco-conduite » afin de limiter la consommation de carburants.

ACTION N°59 : DÉVELOPPER UN PROGRAMME DE FORMATION DES AGENTS

ACTION N°60 : CONTINUER LES FORMATIONS SUR LES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES (TMS) ET SENSIBILISER LES CHEFS DE SERVICE AUX RISQUES PSYCHOSOCIAUX

ACTION N°61 : REDYNAMISER LE JOURNAL INTERNE « ENSEMBLE »

ACTION N°62 : METTRE EN VALEUR LES ACTIONS MENÉES

 C'est du concret !



En mai 2015, une page du journal ENSEMBLE n°9 a été consacrée à l'article suivant : « **Pour protéger la planète, pensez à adopter des gestes éco-citoyens sur votre lieu de travail !** »

Le personnel de la Ville de Mennecey



Pour **sécuriser les pratiques des agents** et **protéger les enfants** à l'exposition de produits nocifs (entretiens), des actions sont menées par le **conseiller de prévention** pour les agents travaillant dans le domaine de l'enfance (ALSH) et la petite enfance (crèches et multi-accueil).

En octobre 2014, un questionnaire sur les risques psychosociaux a été diffusé au personnel de la mairie. En janvier 2015, les résultats ont été présentés aux membres du Comité de Pilotage. Le groupe projet a mis en place des outils de prévention des risques psychosociaux avec une formation (juin 2015 à décembre 2015) pour une trentaine d'agents.

----- DÉFI 13 AMELIORONS NOS SERVICES AU PUBLIC

ACTIONS PROGRAMMÉES

ACTION N°63 : REVOIR LA LOGIQUE DES IMPLANTATIONS DES SERVICES AU SEIN DES BÂTIMENTS EXISTANTS

Cette action a pour objectifs d'améliorer la relation administration/administrés ainsi que l'accès des bâtiments aux PMR mais aussi de renforcer la réactivité des services et d'optimiser leur fonctionnement pour améliorer leur performance.

ACTION N°64 : AMÉNAGER DES SALLES ET DES BUREAUX POUR ACCUEILLIR LES ADMINISTRÉS ET LES AGENTS EN TOUTE CONFIDENTIALITÉ.

C'est du concret !

En 2011, un diagnostic de l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public a été réalisé.

Et en 2013, un Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics a été élaboré.

Service de l'état civil au Centre administratif Jacques Broz



----- DÉFI 14 ANIMONS ET EVALUONS NOTRE AGENDA 21

ACTIONS PROGRAMMÉES

ACTION N°65 : DÉSIGNER UN PILOTE ET RÉFÉRENT DE L'AGENDA 21 SUR LE SUIVI DES ACTIONS S'APPUYER SUR LES RÉFÉRENTS BÂTIMENTS ET LES ASSISTANTS DE PRÉVENTION

Pour pérenniser la démarche, poursuivre le travail engagé et assurer la mise en place des actions, une élue est en charge de l'Agenda 21 en lien avec une référente technique. Elles conduisent leur travail avec le Comité de suivi et d'évaluation et la Direction générale de la Ville pour :

- sensibiliser élus et agents,
- faire adhérer aux changements de pratiques professionnelles,
- favoriser les comportements éco responsables,
- partager la culture du développement durable et de l'amélioration continue.

Dans cette logique les principes du durable seront systématiquement intégrés dans tous les projets menés par les services.

C'est du concret !

Le **Comité de suivi et d'évaluation de l'Agenda 21** est composé de :

- 9 élus,
- représentants des partenaires institutionnels : Etat, Région, Département, ONF, SIARCE, SIREDOM, CCVE, chambres consulaires, établissements scolaires,
- 5 représentants de partenaires associatifs locaux : ASEC, ADEMO, MENNECY ECHANGE BONI, AFULS, SESAME.

Il débat et produit un avis sur l'avancement des actions et sur le niveau d'atteinte des ambitions de l'Agenda 21.

Il propose l'adaptation du programme d'actions.





ENSEMBLE, AUJOURD'HUI CONSTRUISONS NOTRE AVENIR

